

DELIBERATION N° 2026-03-012

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026 A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	FINANCES LOCALES
7.1	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
7.1.2	DÉLIBÉRATIONS AFFÉRENTES AUX DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
<u>Objet</u> :	Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

***L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 15 heures***

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **4 mars 2026**

Nombre de membres en exercice : **22**

Présents : **18**

Pouvoir :

Votants : **18**

Pour : **18**

Contre : **0**

Secrétaire de séance : Madame MAURY Cathy

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Cathy pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION**

couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	0,00 €
affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	0,00 €
reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	681 280,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>681 280,27 €</b>

*Pour copie conforme,  
Le Président, Alain DELAGE*



*Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain*

*Après avoir approuvé le compte financier unique 2025,*

*Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025*

*Constatant que le compte financier unique 2025 présente :  
 Un excédent d'exploitation de 681 280,27 €*

*Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2025 avec décision budgétaire de reprise au budget 2026 comme suit :*

**Pour mémoire**

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	384 876,03
excédent d'investissement antérieur reporté (001)	304 577,87

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025**

solde d'exécution de l'exercice (excédent)	-26 930,63
solde d'exécution cumulé	277 647,24

**Restes à réaliser au 31/12/2025**

dépenses d'investissement	294 452,00
recettes d'investissement	60 000,00

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025**

rappel du solde d'exécution cumulé	277 647,24
rappel du solde des restes à réaliser	-234 452,00
solde	43 195,24
besoin de financement total	0,00 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

résultat de l'exercice	296 404,24
résultat antérieur	384 876,03
total à affecter	681 280,27